



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid-19 : prise en charge instantanée des demandeurs d'emploi

Les chiffres de la demande de l'emploi sont, il fallait s'y attendre, repartis à la hausse dans les trois régions du pays. Afin d'accompagner rapidement les travailleurs venant de perdre leur emploi et s'étant inscrits comme demandeur d'emploi, et de soutenir le déconfinement en cours et la reprise de l'activité économique, le Forem va contacter dans les 48h ces demandeurs d'emploi en vue d'entreprendre une série de démarches pour leur permettre de retrouver rapidement un emploi. Une équipe de 70 conseillers prendra en charge cette mission.

Pour la première fois depuis 6 ans, le taux de la demande l'emploi a augmenté. Après avoir augmenté une première fois en mars (+ 1,4 %), le nombre de demandeurs d'emploi a une nouvelle fois crû de 6,6 %. Pour le mois d'avril, la Wallonie comptabilisait 210.379 demandeurs d'emploi inoccupés en Wallonie. Habituellement, cette période est marquée par une décrue du nombre de demandeurs d'emploi grâce notamment à la reprise du secteur du tourisme et de l'Horeca.

Ces personnes qui viennent de perdre leur emploi, à la suite de la crise du Coronavirus, sont par principe très employables et peuvent donc présenter des atouts importants pour les secteurs et les entreprises qui s'inscrivent déjà dans la relance économique. C'est pourquoi le Forem a mis sur pied une équipe dédiée de conseillers (conseillers référents, conseillers entreprises, conseillers en démarches administratives...) qui va soutenir les demandeurs d'emploi dans leurs démarches pour un retour rapide à l'emploi. Dans les 48h, ces 70 conseillers vont, en fonction de l'expérience et des compétences de ces demandeurs d'emploi, leur proposer des offres emploi et les mettre en relation avec des entreprises qui recrutent. À défaut, ces personnes se verront proposer d'entrer directement dans un processus d'accompagnement où elles pourront bénéficier d'un bilan de compétences, d'un coaching pour une réorientation, ainsi que d'autres aides.

En plus de ces démarches prioritaires, les conseillers proposeront aux demandeurs d'emploi d'avoir recours, si ce n'est déjà le cas, aux outils en ligne du Forem et notamment « Mon Profil ». Au total, plus de 8.600 entreprises ont déjà utilisé l'outil et, depuis le début de la crise, près de 1.200 ont effectué des recherches.

Pour rappel, depuis le début de la crise le Forem a maintenu le contact avec les demandeurs d'emploi et les entreprises grâce au travail à distance de ses conseillers référents et entreprises. De plus, le Forem a directement apporté son soutien aux secteurs essentiels et notamment à celui de la santé. Rien que pour ce secteur, le Forem a identifié 846 postes à pourvoir et a pu en satisfaire 327. Repris dans la catégorie « urgentes 2020 », ces offres d'emploi représentent toujours de véritables opportunités pour retrouver rapidement un emploi.



Cette prise en charge des demandeurs d'emploi récemment licenciés vient compléter les autres services rendus (accompagnement, accompagnement des jeunes, gestion des pénurie, gestions des aides, reconversion des travailleurs licenciés collectivement...) par le Forem aux demandeurs d'emploi et entreprises.